



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SCHARPUS, maison joignante; et M. LATOVA, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 75 cts. P. B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. B., pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberg h.

GAZETTE DE LIEGE.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Constantinople, le 22 décembre (par Bucharest). — Il circule ici des copies d'une lettre que lord Cochrane a adressée de Marseille le 22 octobre au gouvernement grec, et où il dit que c'est l'intérêt qu'il prend à la cause des Grecs qui l'a empêché de démentir tous les faux bruits que les gazettes d'Europe ont répandus par rapport à son expédition. Il déclare que le moment de répondre aux attentes des amis de la Grèce n'est pas éloigné, et qu'alors il fera tous ses efforts pour contribuer à sa délivrance. On l'attend au mois de mars en Morée.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 15 janvier. — Nous avons essuyé pendant 3 jours de suite des tempêtes violentes qui ont causé beaucoup de dommages. D'après ce que nous avons pu apprendre jusqu'ici sur celles des 12 et 13, le navire *Albert*, capitaine Wittorp, venant de Bordeaux, et le brick anglais *Aid*, capitaine N. Stevenson, de Liverpool, destiné pour Rotterdam, et ayant à bord une cargaison de riz, sucre, raisins secs, etc., ont touché sur le banc de sable dit *Buschsand*, près des bas-fonds de *Nordergrund*. On espère sauver la plus grande partie de la cargaison du premier; quelques marchandises du second ont été déchargées sur deux bateaux plats, qui les ont transportées à Cuxhave. Le navire *Saint-Nicolas*, capitaine A. Johannsen, venant de Hammerfest et destiné pour notre ville, a été pris à la remorque par quatre bateaux plats, et conduit à Cuxhave. Un petit bâtiment, qui s'est engravé sur le *Knechtsand* a été heureusement dégagé, et n'a vraisemblablement que très peu souffert. Nous n'avons encore rien appris des dommages qu'aura pu causer la tempête d'hier qui n'a pas été moins violente que les deux autres.

FRANCE.

Paris, le 21 janvier. — Parmi les personnes qui depuis deux jours se sont rendues en très grand nombre chez M. Villémain, on a remarqué le fils de M. le garde-des-sceaux.

— On lit dans la *Gazette Universelle de Lyon*, du 16,

« L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, a arrêté, dans sa séance de ce jour, qu'une adresse serait présentée au roi, pour supplier S. M. d'ordonner à ses ministres de retirer le projet de loi relatif à la presse. Quelques académiciens avaient demandé que cet objet fût renvoyé à une séance convoquée extraordinairement, mais l'Académie a pensé qu'il y avait urgence, et a nommé une commission pour rédiger cette supplique. »

— Le *Globe*, celui d'entre les journaux de l'opposition qui d'ordinaire met le plus de modération et de formes dans les discussions, se livre, à l'occasion du projet de loi contre la presse, à des réflexions d'une franchise et d'une énergie toute particulière :

« On peut nous croire, dit-il, nous qui n'avons jamais fait entendre que des paroles de paix; nous qui, depuis deux ans, en faveur de la vérité et de la sécurité du pays, n'avons demandé que la liberté de toutes les opinions, nous qui, en présence d'une secte protégée, avouée même par l'autorité, nous contentions du seul droit de réclamation et d'appel au bon sens de la France; nous qui, sûrs de la victoire, quel que soit le genre du combat, ne voulions qu'une victoire de raisonnement, sans violence et sans proscription. Eh bien! on peut nous croire: tout change en nous et autour de nous; la seule barrière qui retenait les jeunes passions des générations nouvelles est à la veille d'être renversée; la science, les discussions philosophiques, le lent mais journalier progrès de la société; la douce et naïve espérance de tems meilleurs, sortant chaque lendemain du travail de la veille, tout nous calmait au milieu des colères populaires; et cette jeune France, dont nous voulions, dont nous désirions exciter, presser la pacifique amélioration, elle était calme comme nous: il suffisait qu'elle pût parler et lire. On menace aujourd'hui de lui retirer ses livres et d'interrompre ses études; on la ramène avec violence dans le présent, quand elle se consolait dans l'avenir; on l'enflamme des passions qu'elle voulait calmer dans ses devanciers. »

« Imprudents! y avez-vous bien songé? avez-vous bien mesuré quelle ardeur de fanatisme peut se développer en nous à la voix de nos pères qui nous appellent, au cri de la faveur

populaire qui énièvre, au cri plus puissant encore de nos convictions opprimées? Vous croyez-vous assez fort pour tout braver? ou bien avez-vous assez compté sur vos désolantes doctrines d'hypocrisie et de corruption? avez-vous cru que vos amorces d'immoralité et vos séductions de mollesse prendraient et énerveraient les cœurs? Ne vous y trompez pas: dix ans de lutte, d'études et de réflexions, ont mûri les générations nouvelles; si vous les avez trouvées lentes à s'ébranler, c'est qu'elles ont peur elles-mêmes de leurs forces et de leur conviction; c'est qu'à l'heure même où vous les provoquez, elles hésitent encore par effroi de la victoire; elles vous comptent, et comptent tout ce qui se ligue contre vous; elles voient ce qui est entre deux; et, dans leur respect des lois, dans leur amour de l'ordre, elles n'ont que des cris de doléance pour répondre à vos cris de proscription; elles tournent les yeux vers les pouvoirs qui leur promettent appui et liberté, et qui peuvent tout arrêter d'un mot. M. de Montlosier appelle aujourd'hui l'un de ces pouvoirs contre les jésuites: nous avons long-tems combattu le noble comte; notre conviction du droit commun est encore contre lui, et nous criions encore *liberté!* La liberté en effet tuera les jésuites sans tuer la France. Mais qu'on leur abandonne la liberté de la presse, les jésuites n'en tomberont pas moins; ils tomberont seulement au milieu des ruines. Le tems dira si nous avons prédit en vain. »

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 23 janvier. — Le prince Frédéric a traversé hier Anvers se rendant à La Haye.

— La *Gazette de Harlem* publie plusieurs circonstances du naufrage du vaisseau le *Wassenaar*. Nous emprunterons les détails les plus remarquables de ce récit :

« Le *Wassenaar* avait mis en mer le 12 par un vent d'est: il avait cherché immédiatement après à gagner le large, et grâce à la force du vent il était parvenu à une distance assez considérable de la côte. Cependant le vent soufflait avec furie, et dans la nuit du samedi au dimanche, vers quatre heures du matin, les haubans, les agrès et les manœuvres principales furent emportés par la tempête, de façon que le grand mâât privé de tout soutien, tomba pardessus le bord et dans sa chute entraîna une grande partie des apparaux d'artimon et de poupe. Ainsi l'on se trouva immédiatement forcé de couper ce qui en restait afin de s'en débarrasser. »

« On tâcha de jeter l'ancre, mais ce fut en vain, le câble se rompit et malgré tous les efforts, le vaisseau devint le jonc des flots et de la tempête. Mardi, de très-grand matin, il donna de l'avant sur le troisième banc, au nord d'Egmond. Le premier choc fut si violent que le fond du bâtiment se remplit d'eau en un instant et que soixante à septante personnes (savant ce que l'on conjecture) y furent surprises et y trouvèrent la mort. »

« Comme on n'était pas éloigné de terre, et qu'on apercevait des feux, on tira aussitôt des coups de canon pour appeler du secours et se procurer un moyen de porter une ligne à terre. »

« Les naufragés croyaient qu'un baril auquel on avait attaché une ligne, était parvenu à terre, mais qu'il était tombé entre des maïs infidèles. Un effort tenté par le lieutenant Muntz pour établir une communication avec la côte n'eut pas plus de succès et vraisemblablement fut la cause de la mort de cet officier. Ensuite d'autres personnes dans la chaloupe et les canots sont parvenues à terre sans qu'il y ait eu moyen d'amener une ligne du vaisseau à la côte. »

« Le bateau de sauvetage, mis le matin de bonne heure en mer, a fait des efforts inutiles pour traverser les brisans; il est cependant parvenu à sauver quelques hommes qui étaient sautés hors de la chaloupe. »

« Pendant toute la journée du mardi, les naufragés avaient vainement espéré de voir arriver quelques-uns des bateaux pêcheurs qui en grand nombre se trouvaient sur la plage d'Egmond, et ce ne fut que dans la nuit du mardi au mercredi que M. Krap-Hellingham, contrôleur des contributions à Alkmaar, tenta le passage avec une pinque de M. Medebrink, et avec le consentement du propriétaire. Après avoir mis avec succès cette embarcation en mer, ce brave homme eut le bonheur de jeter l'ancre au lof du *Wassenaar* et de lui faire parvenir une ligne

par la pompe et par suite de sa tentative courageuse, il a pu sauver autant d'hommes que son embarcation pouvait en contenir; il a ensuite largué pour remettre sa charge au bateau de sauvetage et chercher de nouveau d'autres naufragés; mais ce bateau n'a pas non plus cette fois pu passer les brisans, de sorte que M. Hellingman a dû lâcher la corde pour se rendre à terre, et faire ensuite transporter par des voitures les hommes qu'il avait sauvés.

Plusieurs bateaux ont mis avec la plus grande célérité à la voile du Texel; chacun était monté par un officier du vaisseau de garde la *Zélande*, et ils ont retiré dans la journée de mercredi le reste de l'équipage et des troupes. Comme le tems était assez doux, le vaisseau échoué est resté en entier plus long-tems qu'on n'avait lieu de le croire, de sorte qu'on a pu en approcher encore hier et sauver quelques objets.

Les hommes recueillis à bord des bateaux du Texel, ont été transportés tout de suite au Nieuw-Diep, et répartis sur le vaisseau de garde la *Zélande* et le vaisseau *Guillaume Ier.*, servant de caserne. Les autres ont été conduits à Alkmaar, et les autorités locales sur l'invitation du gouvernement leur ont donné les soins que réclamait leur position.

Par ordre du prince Frédéric des mesures ont été prises pour fournir des habillemens aux troupes; un convoi de cette nature escorté par le lieutenant de Greeff de la 6e. division, s'était mis en route, mais il est revenu à Harlem parce que le bataillon qui a été embarqué sur le *Wassenaar* devra venir et être réuni dans cette ville.

Le nombre de ceux qui ont péri, soit en se noyant dans le moment où le vaisseau a échoué, soit en succombant à bord au froid et à la fatigue dans la nuit de mardi, soit en allant du vaisseau à terre, ne peut pas encore être indiqué; on espère pourtant qu'il n'excède pas une centaine. (1) On a tout lieu de croire que des officiers de la marine, M. Muntz est le seul dont on a à déplorer la perte, et que tous les officiers des troupes sont parvenus à terre.

Un journal ajoute à ce récit les particularités suivantes :

Outre le lieutenant Muntz, il manque encore, parmi les officiers de marine, le lieutenant de vaisseau Cramer, qu'on dit s'être conduit avec beaucoup de courage et d'habileté.

On croit qu'il aura péri dans une tentative pour atteindre la côte.

Le capitaine d'infanterie Boas a eu les jambes cassées par la chute du grand mât. On continue de sauver des objets du vaisseau naufragé. M. Lantsheer, administrateur de l'amirauté, dirige et surveille cette opération.

Le vaisseau de *Wassenaar* portait 74 canons et avait à bord 800 hommes de troupes et 250 hommes d'équipage.

Une lettre de La Haye, en date du 20 janvier, porte ce qui suit :

Il est arrivé ici aujourd'hui la nouvelle officielle que le *Waterloo*, se trouve aussi sans mâts, à l'ancre sur la côte de Frise, mais ce vaisseau est pour le reste en bon état et personne ne doit y avoir péri; de sorte qu'on s'occupe activement à sauver les hommes et les effets, pour en suite touer la carcasse au Texel. (2)

Tout douloureux que soit cet événement, on peut encore considérer comme un bonheur que dans cet épouvantable ouragan, il n'ait péri que 50 à 60 hommes de deux vaisseaux, à bord desquels se trouvait cependant au delà de 2000 personnes. La perte pour le trésor est immense.

LIÈGE, LE 24 JANVIER.

Voici quelques nouveaux détails à joindre à ceux qui nous ont été communiqués hier sur l'incendie de la maison de la veuve Collard :

Le feu s'étant communiqué aux deux maisons voisines de MM. Laphaye et Jammes, d'où les flammes sortaient aussi par les toits, on a craint un moment pour les autres habitations de la rue. Mais les pompiers étant arrivés sur les lieux, on est heureusement parvenu à se rendre maître du feu. Les pompes de MM. les fabricans de drap du quartier d'Outre-Meuse avaient été amenées par les ouvriers, dont le zèle et les efforts ont puissamment contribué à éteindre le feu. MM. Burdo et Delhaise étaient à la tête de leurs ouvriers. On y remarquait aussi ceux de M. Cockerill, et comme toujours un grand nombre de bourgeois, dont le dévouement ne se fait jamais attendre.

Le gouverneur de la province, le bourgmestre, le commandant de place, le directeur de police et le commissaire du quartier étaient présens au lieu de l'incendie, et n'ont quitté leur poste qu'au moment où il avait entièrement cessé. (Sept heures et demie.)

Les promotions suivantes viennent d'avoir lieu dans le corps de la maréchaussée :

M. le lieutenant *Paris*, de la résidence de Liège, passe dans le grand-duché de Luxembourg avec avancement.

M. *Sacré*, adjudant de la résidence de Liège, passé dans le Hainaut comme lieutenant commandant l'arrondissement de Mons.

M. *Mabille*, maréchal des logis chef de la résidence de Bruxelles, passe dans la compagnie de Liège comme lieutenant commandant l'arrondissement de Liège.

(1) Nous avons vu par le rapport officiel inséré avant hier dans notre feuille, qu'environ 40 personnes ont péri dans ce naufrage; ainsi le nombre ci-dessus est fort exagéré.

(2) Le *Staat-Courant*, confirme ce rapport. Il ajoute qu'on a vu près de Ter-Schelling le *Waterloo*, toué par quelques bateaux.

M. de Gorge Legrand, propriétaire de mines à Hornu, près de Mons, forma il y a environ quatre ans, au centre de ses établissemens, une école destinée à faire jouir gratuitement des bienfaits de l'instruction les enfans. Il s'aperçut depuis, que malgré le succès de cette institution, une espèce de lacune due à la nécessité entravait ses projets d'amélioration. Précisément à l'âge où l'on peut le plus utilement déposer, cultiver et faire fructifier dans l'âme les germes précieux des qualités morales, ces enfans doivent par des travaux assujétissans commencer pourvoir à la subsistance de leur famille, et par suite abandonner l'école pour prendre insensiblement les habitudes vicieuses des parens qu'ils ont appris à respecter.

M. de Gorge-Legrand, présument assez de l'amour-propre et de l'esprit de curiosité qui nous font agir, a rassemblé des journaux propres à maintenir l'esprit d'ordre, d'union, et le désir du perfectionnement physique, moral et intellectuel. Il s'est procuré diverses collections du *Journal des connaissances usuelles*, celui d'*Agriculture des Pays-Bas*, et de la *Feuille villageoise*, nouvellement imprimée à Liège, pour les distribuer dans les maisons où se réunissent les ouvriers, après avoir terminé leurs journées.

Peut-être cette idée parviendra-t-elle à exciter chez les uns une noble émulation, à inspirer aux autres un désir plus vif de connaître, et à les dégager tous de l'état d'ignorance dans laquelle ils se trouvent. (Courrier des Pays Bas.)

— On écrit de Paris le 20 de ce mois :

« Aujourd'hui, à la sortie du service funèbre de Saint-Denis, un homme bien mis s'est avancé vers le prince de Talleyrand, et lui a asséné sur la face un coup de poing si vigoureux, qu'il l'a jeté par terre. Le Dauphin et une personne qui suivait S. A. R. se sont retournés et sont venus vers M. de Talleyrand. L'assaillant a été arrêté, il ne donne aucun signe de folie et ne paraît pas fâché de son action, que personne n'explique, mais qui donne lieu à une foule de conjectures. » (Idem.)

COUR D'ASSISES. — Vol domestique. — Vol avec effraction.

Aujourd'hui matin a comparu devant la cour d'assises la nommée Elisabeth Toupny, accusée d'avoir soustrait frauduleusement au mois de juillet dernier, dans la maison de son maître Jean Henri Renard, tanneur, à Stavélot, vingt-trois couronnes de France. Le coffre qui contenait l'argent volé se trouvait dans la chambre de la servante; six jours après son entrée en service chez Henri Renard, elle disparut, et se retira à Onderwalle, près de Malmedy, où elle fut arrêtée comme vagabonde par la gendarmerie prussienne qui lui saisit treize couronnes et une certaine quantité d'habillemens la plupart neufs.

L'accusée, qui d'abord avait avoué le vol, dit ensuite pour sa défense qu'elle tenait cet argent d'un enfant auquel elle avait accordé ses faveurs.

Me. Simonis, défenseur de l'accusée, s'est borné à demander pour sa cliente l'exemption du carcan, faisant valoir en sa faveur son jeune âge; l'accusée n'a eu effet que dix-huit ans, et n'en avait que dix-sept et demi à l'époque où elle commit le vol.

Après une demi-heure de délibération; la cour a condamné Elisabeth Toupny à cinq années de réclusion et au carcan.

L'accusée avait déjà été écondamnée à Aix-la-Chapelle pour vol d'argent, à trois mois d'emprisonnement.

La cour s'est ensuite occupée de l'affaire du nommé Godefroid Pagnaud, colporteur de faïence, domicilié à Celles, canton de Waremme, accusé soit d'avoir dans la nuit du 1er au 2 octobre 1826 à l'aide d'effraction intérieure et extérieure soustrait frauduleusement deux pots de beurre dans la maison de Lambert Dumont, cultivateur à Boëlle; soit au moins de s'être rendu coupable de ce vol, en recelant sciemment en tout ou en partie, les objets qui en provenaient.

Nous ferons connaître demain la décision de la cour.

REVUE POLITIQUE DE LA FRANCE EN 1826.

Bruxelles 1827. — Tarlier.

Il nous semble qu'on ne pourrait mieux caractériser cet écrit qu'en disant que c'est un résumé des réflexions qui ont été faites sur la situation de la France par les journaux de l'opposition de ce pays. Qu'on se figure en effet un français doué du talent d'écrire avec noblesse et élégance, connaissant l'histoire de son pays, nourri de la lecture du *Constitutionnel* et du *Courrier français* et se proposant de réunir, dans le cadre d'une brochure, la partie de leurs observations dont l'expérience a démontré la justesse, et celles de leurs réflexions qui ont obtenu l'assentiment de la nation; l'on se fera une idée assez juste du dernier ouvrage de M. Derbigny.

On pressent par ce que nous venons de dire, que l'on trouve peu d'aperçus nouveaux dans cette production. Les hommes qui sont au courant des affaires de la France n'y apprendront rien qu'ils ne sachent déjà. Est-ce la faute de l'écrivain ou des événemens? Serait-ce que la monotonie de la marche rétrograde du gouvernement français et la constance uniforme de ses erreurs aurait depuis longtemps fatigué l'esprit d'observation et épuisé toutes les formules de langage qui peuvent servir à caractériser les bévues administratives? Ou bien l'auteur aurait-il craint d'inspirer moins de confiance et d'être moins utile en hasardant quelques idées nouvelles à côté de celles qui ont déjà subi l'épreuve du tems et qui sont consacrées par la conscience des hommes éclairés?

Nous n'essayerons pas de donner une analyse de cette brochure qui n'est elle-même qu'une esquisse historique très reserrée des fautes multipliées que le gouvernement français a faites jusqu'à la fin de 1826.

Nous ajouterons quelques citations qui donneront une idée de la manière de l'écrivain : Voici les portraits qu'il fait des ministres actuels de la France :

« Un ministre de l'intérieur met le grand secret de l'empire à bouleverser les fonctions et les fonctionnaires publics, à proscrire les savans et les gens de lettres, à défendre l'entrée des prisons au consolateur de l'humanité, à ravir aux hommes leurs propre conscience, à s'opposer aux établissemens d'industrie, aimant mieux ôter l'existence à un citoyen, que de la donner à une province. »

« Un ministre de la justice, qui ne comprend point le sacerdoce dont il est revêtu, n'ayant aucune idée du juste et de l'injustice, ne se rend célèbre que par des propositions de lois ridicules et barbares. »

« Un ministre de la guerre renvoie de l'armée tous les hommes expérimentés dans la guerre, et fait plus de bruit de ses dépenses en tems de paix, que Napoléon n'en faisait pour la conquête du monde. »

« Un ministre de l'intérieur place les ambassadeurs à la porte des cabinets sans pouvoir y faire entrer aucun ordre, et en reçoit de tous, pour l'humiliation de la France. »

« Un ministre de l'instruction publique écrasé par la sublimité de ses fonctions et par le mérite même de son université, travaille à former pour Rome une génération qui ne doit être faite que pour la France, etc. »

Au tableau de l'asservissement et de la dégradation morale de la France, l'auteur oppose la marche libérale du ministère anglais et de notre gouvernement.

« Le roi des Pays-Bas, dit-il, est un roi qui a pris sa place dans l'humanité. Ce prince est du petit nombre de ceux qui préfèrent l'amour des hommes à leur adoration. »

Voici comment l'auteur s'exprime sur les lois sévères contre les écrivains :

« Comment encore ne sont-ils (les ministres) pas autres dans les convenances de la civilisation nouvelle, en provoquant l'abolition de ces étranges lois, restes d'une législation sauvage, qui frappent les écrivains de la philosophie et de la politique et font asseoir sur les bancs des criminels, des accusés aussi estimables que leurs juges, et souvent plus honorables que leurs accusateurs ! Loin que les écrivains soient flétris par ces condamnations, la société les venge par un plus grand intérêt et par une plus haute renommée. C'est une législation détruite dans les mœurs, etc. »

Qu'aurait dit M. Derbigny s'il eût connu le nouveau projet de M. Peyronnet. Que dirait-il surtout d'une loi qui menace les écrivains de six heures d'exposition publique au carcan !

Nous savons bien qu'on ne fait pas usage de cette loi, mais nous croyons devoir dénoncer son existence, toutes les fois que l'occasion s'en présente, afin de la rappeler à nos législateurs, pour qu'ils se hâtent d'en effacer la honte de nos codes. Nous avons cru surtout devoir le rappeler ici, parce que c'est un écrivain plein d'amour pour notre prince, qui flétrit du nom de sauvages toutes les rigueurs légales déployées contre la presse. Aujourd'hui, que ce qui se passe révèle encore mieux le but de pareilles lois, il serait encore plus pénible à l'honneur national de conserver chez nous une ressemblance aussi hideuse, ne dût-elle jamais exister qu'en théorie. *Haut-Mulot.*

SPECTACLE. — *Fernand Cortez.*

Ni soins ni peines n'ont été épargnés. La manière dont on a monté *Fernand Cortez* est inouïe dans nos fastes dramatiques et fera époque. Désormais il est impossible qu'on se contente des anciennes décorations du théâtre. Honneur à M. Bernard, à qui nous devons cette proscription du mauvais goût. Les trois ou quatre décorations nouvelles de *Fernand Cortez* ont l'air d'avoir été faites un siècle plus tard que nos vieux décors. Le palais surtout est magnifique ; c'est tout à fait du neuf pour nos yeux de province. On en peut dire autant de l'amphithéâtre de la ville de Mexico, dont le machiniste devrait mieux unir les différentes parties. Aussi tout cela a été accueilli par de nombreux applaudissemens. Nous ne pouvons nous même trop applaudir à cette amélioration. Les arts du dessin sont si négligés à Liège ; on y a si peu l'occasion d'apprendre ce que c'est que la peinture ou l'architecture que ce serait rendre un notable service que d'en faire naître le goût par le théâtre.

Il est à désirer que de nombreuses et belles recettes dédommagent l'administration de ses frais. L'exécution musicale le mérite comme les décors.

On a supprimé le premier acte, faute d'acteurs pour chanter le rôle du grand-père et ceux des prisonniers espagnols. Ces retranchemens n'est pas tout-à-fait un mal, car la musique du grand opéra fatigue assez vite. On a conservé d'ailleurs le beau duo d'Amazilly et Telasco qui se trouvait au dans cet acte. C'est un des morceaux les mieux chantés ; Mde. Caruel et Chéret y mettent beaucoup de chaleur. Le rôle d'Amazilly convient on ne peut mieux à la voix de Mde. Caruel qu'on a beaucoup applaudie dans le cours de la pièce. Peut-être la gravité un peu lourde du grand opéra va-t-elle mieux aussi à la voix de Chéret que la musique légère de l'opéra comique.

Cucriot se met à la gêne pour chanter fort. Son rôle est assez insignifiant. Amazilly a un amour si verbeux, que le pauvre Cortez est obligé de s'entendre chanter deux grands airs sans pouvoir placer un mot, et plus tard s'il peut parler, il faut encore qu'elle parle avec lui ; de là deux duo jolis et courts.

A une ou deux exceptions près, les chœurs ont eu de l'ensemble ; ce qu'il faut d'autant plus louer qu'ils sont difficiles.

La musique de *Fernand Cortez* est connue depuis long-tems ; on y retrouve le beau talent de l'auteur de la *Festale* avec les défauts de la musique du grand opéra, c'est-à-dire, un récitatif trop souvent roide et monotone et une couleur trop uniformément emphatique répandue sur toute la pièce. Un peu plus de variété dans le ton général doublerait le mérite des meilleurs morceaux. Mais toujours des héros, toujours de la dignité et de la majesté, toujours des gens qui parlent comme Cortez quand il dit à son ennemi : *Montezuma, pardonne moi ma gloire*, etc. De reste, c'est là le grand opéra, tel qu'on le veut ou tel qu'on l'a voulu ;

ce qui est malheureux, mais n'empêche pas que des hommes du plus grand mérite ne se soient consacrés à ce genre ; et parmi eux l'auteur de *Fernand Cortez* est un de ceux qui ont le plus de titres légitimes à une haute renommée.

Nous ne connaissions presque plus le grand opéra sérieux à Liège ; sous ce rapport *Fernand Cortez* est presque une nouveauté. Cette pièce excitera d'autant plus la curiosité qu'en la diminuant d'un acte, on a sauvé une partie des défauts du genre. D'ailleurs le luxe des décors est une innovation si grande à Liège que nous ne serons pas étonnés de voir *Fernand Cortez* renouveler les mémorables recettes que Robin valut à l'administration de l'année passée.

— A propos de musique, le concert de samedi dernier avait attiré beaucoup de monde. Le bénéficiaire, M. Henchenne a fait preuve de goût dans le choix de la musique ; un duo d'Armide (*amor possente nome*) et l'ouverture du siège de Corinthe ont surtout excité les applaudissemens. M. Henchenne nous a fourni l'occasion d'apprécier de nouveau la grâce et l'expression qui caractérisent son talent et le placent au premier rang des artistes de la Belgique.

P. S. On annonce le prochain concert d'un artiste étranger, M. François Schalk, premier cor de basse, que nous avons entendu l'hiver dernier, et qui s'est fait applaudir récemment à la société Grétry : Ce concert sera donné dans la salle de spectacle. *Duval.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Nous avons déjà plusieurs fois attiré l'attention de nos lecteurs, sur les Bibliothèques ambulantes ou circulantes dont l'Ecosse surtout apprécie et ressent chaque jour davantage les bons résultats. Nous avons aussi chez nous des associations de ce genre. A Liège et à Namur il existe des sociétés de lecture dont chaque membre reçoit à domicile et à tour de rôle les livres achetés à frais communs, et peut ainsi se procurer la jouissance d'un nombre d'ouvrages incomparablement plus grand que ceux qu'il pourrait acheter pour son usage personnel en y consacrant même une somme beaucoup plus forte. Mais ces associations composées en général des lecteurs les plus aisés et les plus instruits de nos villes ne peuvent pas remplacer l'utilité des bibliothèques circulantes de l'Ecosse surtout pour la classe des artisans. Il serait beau de voir nos sociétés de lecture consacrer une partie du produit des amendes que les membres payent pour inobservation des réglemens, à la création d'une véritable bibliothèque circulante pour le peuple. Les premiers fonds une fois faits, rien de plus facile que de maintenir et d'étendre la bibliothèque. Voici comment on s'y est pris à Erfurt en Turinge : nous empruntons ces détails à la dernière livraison de la *Revue Encyclopédique*.

« Une société d'amis de la jeunesse s'est réunie pour former une collection de livres, qu'elle loue aux enfans, sous la responsabilité des parens, à raison de quelques centimes le volume. Le produit de cette modique rétribution suffit aux dépenses de l'établissement et à l'achat de nouveaux livres. Les personnes aisées concourent à la prospérité de l'établissement par le don des livres qu'ils ont achetés pour leurs enfans, et dont ceux-ci ne font plus usage. »

Les succès rapides qu'obtient dans notre ville la société à peine naissante qui vient de se former pour la propagation des livres élémentaires peuvent faire présumer que par la suite on verra s'établir aussi chez nous de ces bibliothèques populaires : on sent assez que de pareilles associations, loin de se nuire, s'entraident par la concurrence, et que celles qui auraient pour but de louer des livres à bas prix seraient de très utiles succursales de celle qui a pour objet d'en vendre à bon marché.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS du 23 janvier. — Dette active, 2 112 d'intérêt, 51 A. Obl. du synd., 4 112 d'intérêt. Act. de la s. de comm., 4 112 d'intér., 84 114 A.

CONVOCATION. — Messieurs les souscripteurs pour la société d'encouragement de l'instruction élémentaire dans la province de Liège, sont invités à se réunir le samedi trois février prochain, à six heures du soir, dans la salle de la Société d'Emulation, pour délibérer sur l'adoption du projet de réglemment, et en cas d'adoption, procéder à la formation de la commission administrative de la société.

SPECTACLE DE JEUDI 25 JANVIER.

La Neige, opéra en 4 actes.
Le Bouffe, opéra en un acte.

TEMPÉRATURE DU 24 JANVIER.

A 9 du mat., 3 d. au-dessous 0 ; à 1 h. après-midi, 1 d. au-dessous.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Jeudi 1^{er} février 1827, vers les dix heures du matin, Son Exc. monseigneur le duc d'Ursel, grand maître de la maison de la Reine des Pays-Bas, etc, réexposera en vente publique aux enchères, en son château à Durbuy : 1^o huit portions de la coupe du bois dit du Pays ; 2^o la coupe du bois de Grandmont, divisée en quatre lots et celle du bois d'Aire, divisé en trois portions, ordinaire 1826. A crédit.

(63) A louer pour mars prochain, à des conditions avantageuses, un cotillage situé à l'entrée de la ville de Liège, avec maison, et prairie qu'on peut manier dès maintenant. S'adresser au notaire Pâque, rue St-Hubert.

A louer dès à présent une maison sise devant St-Thomas, n. 282. S'adresser rue à la Goffe, n. 1024.

(64) Vendredi 26 courant à 4 heures de relevé on vendra chez P. H. J. Duwivier, rue Velbruck, un beau bac en pierre d'une aune et demie de diamètre sur 63 centièmes de haut, pour servir à un jet d'eau ou fontaine, de même qu'un forté-piano à queue allemand 25 112 octaves.

* A vendre un bon Fourneau économique dit *Cuisinière*. S'adresser chez M. Forêt, serrurier, l'ulai des Jésuites, n. 232.

On peut se procurer pour la 135e. loterie royale des Pays-Bas au bureau de *Maréchal-Mathias*, agent de ladite loterie, rue du Stockis, derr. l'Hôtel-de-Ville, à Liège, des lots entiers, 172, 174, 178 et 176 au prix courant, soit en achat ou en location. (1091)

A louer pour le premier avril prochain, une belle et comode maison avec écurie, remise, four, deux pompes, jardin et bosquet, située quai St.-Léonard. S'adresser au n. 880, rue du Pont. (19)

On demande un économiste pour un pensionnat considérable. S'adresser au bureau de cette feuille où on dira à qui parler.

(54) L'on fait savoir que les maisons, bâtimens et biens, situés sous l'abbaye de Beaufays et à Villers-l'Évêque, appartenant aux enfans Théodore Mathieu Joseph Lefebvre, ont été adjugés le 18 janvier 1827, au prix de 1500 florins et à la charge de payer une rente annuelle et perpétuelle de 8 florins 75 cents et demi.

Toute personne solvable peut surenchérir d'un dixième dans les dix jours de l'adjudication en l'étude de Mre. *Lambinon*, notaire, à Liège.

VENTE DE SAPINS

Le mercredi 31 janvier 1827, à dix heures du matin, le comte de Geloës, chambellan de S. M. le roi, fera vendre publiquement, environ deux cents lots de beaux sapins, dans ses bois situés dans la commune de Warsage. La présente vente se fera à crédit. (79)

(25) Le notaire *Dusart* est chargé de vendre une bonne maison sise en Glain, n. 713, composée de quatre pièces à rez de chaussée, huit greniers, écurie, étables, pompe, citerne, avec un jardin de 21 perches.

Plus cinq rentes, dont trois en argent important 45 florins, et deux en épeautre de 506 litrons.

() Le notaire *Pâque*, à Liège, est chargé d'acheter un coup d'eau d'une force constante d'environ vingt chevanx.

Et de vendre deux maisons en bon état, avec étable, paxhuse et jardin, sises en Glain n. 761 et 762.

(36) Le premier février prochain, à deux heures de relevée il sera vendu aux enchères, par le ministère de M. *Dusart* notaire, en son étude, rue Féronstrée à Liège,

1° Une pièce de terre plantée d'asperges contenant 8 perches 71 aunes située entre le faubourg St. Léonard, et la ruelle *bonne nouvelle*.

2° Une autre, aussi plantée d'asperges, située au même endroit contenant environ deux perches 60 aunes.

3° Une pièce de cotillage située aux Bayards, faubourg St. Léonard, contenant cinq perches quarante cinq aunes.

4° Une autre au même endroit, de la même contenance.

5° Une pièce de vignoble et de terre contenant 15 perches 26 aunes située au pied du thier à Liège, au lieu dit *Pir-li-poi*. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION

Mardi 20 février 1827 à neuf heures du matin, au domicile de M. *Festraets*, négociant et aubergiste à Oreye, canton de Waremmé, province de Liège, les héritiers et représentans de M. Antoine François de Favereau de Geer, feront procéder définitivement à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, par le ministère de M. B. J. *Jamouille*, notaire à Saive, commune de Celles, canton dudit Waremmé, des immeubles et rentes ci-après désignés, dépendans de la succession dudit M. de Favereau de Geer, savoir :

1° Un beau et vaste corps de ferme; consistant en maison d'habitation pour le fermier, un quartier au dessus de l'une des portes de la cour, trois granges, écuries, étables, brasserie four, fournil et autres bâtimens avec 131 bonniers 98 perches 83 aunes P.-B. de jardins, closières, prairies et terres labourables, le tout est situé dans les communes de Geer, Boilhe et Hologne sur Geer, canton dudit Waremmé, l'un des terroirs le plus fertile et le mieux cultivé de la Hesbaye

Quoique divisés en une quantité de pièces la majeure partie de ces immeubles, ne forme pour ainsi dire qu'un seul gazon.

Le tout produit un revenu net de 3402 florins 18 cents, il sera d'abord exposé en masse, ensuite en 47 lots, dont le premier sera composé de la ferme avec 81 bonniers 52 perches 93 aunes de jardins, closières, prairies et terres labourables.

2° Trente huit florins 64 cents de rentes en quatre textes.

3° Et 1699 litrons 39 dès d'épeautre aussi de rentes en deux textes.

Ces rentes sont bien constituées et dûment inscrites, les cartes figuratives, les baux et les titres de propriété des biens à vendre, sont déposés en l'étude dudit notaire *Jamouille*, où on peut en prendre inspection, ainsi que du cahier des charges qui est également déposé, savoir :

1° En l'étude de M. *Dusart*, notaire à Liège.

2° En celle de M. *Marnesse*, notaire à Huy.

3° Et en celle de M. *Vanham*, notaire à St-Trond.

CHARLES JEAN SAMUEL,

Place Saint-Lambert, sur le coin vers la Petite Tour.

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un nouvel envoi de gants danois, en peau de chien, à 50 cents la paire.

Il se trouve chez lui un dépôt de parfumeries fines et super-fines de Langier, père et fils, à Paris; véritable Eau-de-Cologne de J. M. Farina, à des prix très modérés.

Dans la même maison il y a un joli quartier garni ou non garni à louer.

Le 29 janvier, à trois heures, se vendra aux enchères, devant le notaire *Pâque*, en son étude, rue St. Hubert, le grand moulin à farine situé à Longdoz, appartenant à la veuve *Blavier*. On peut voir le cahier des charges chez ledit notaire.

* Vins vieux de Bordeaux, bon à être mis de suite en bouteilles, et assortiment de toute espèce de toiles de Brabant en consignation, à vendre à prix fixe, chez J. H. *Demancou*, commissionnaire en marchandises sur la Batte, n. 1093; la même place des capitaux. en rente viagère à un taux très avantageux et avec toute sécurité.

A VENDRE le 5 février par devant le notaire *Delrée*, fils, à Theux. onze morceaux de terre et prairie en 9 lots, de la contenance de 4 bonniers 80 perches P.-B., situés aux environs de Theux, pour plus amples informations s'adresser au n. 1093, sur la Batte, à Liège.

(60) Immeubles à vendre par expropriation forcée

Premier lot. Art. 1er. Une maison avec boutique, cour, appendices et dépendances, située à Liège place du Grand-Marché, commune, canton, arrondissement et province de Liège, portant le n. 15 et l'enseigne de la Pie, elle est construite en pierres de taille et couverte en ardoises.

Deuxième lot. Art. 2. Une maison, appendices et dépendances, située à Liège place du Grand-Marché, commune, canton, arrondissement et province de Liège, portant le n. 15 bis et l'enseigne du St. Esprit. Elle est construite en pierres de taille et couverte en ardoises.

La saisie de ces immeubles a été faite à la requête de Mr. Jean-Joseph Redouté, ci devant négociant, présentement sans profession, domicilié à Liège sur Avroy, sur François Daniel, négociant, demeurant à Liège, place du Grand-Marché, commune, canton et arrondissement de Liège, tant en propre que comme tuteur d'Anne-Catherine-Rosalie, Jeannette, Hubertine Guillemine, Jean François Joseph, Antoinette et François Daniel, ses enfans mineurs, par procès verbal de Mathieu-Joseph Fissette, huissier, domicilié à Liège, en date du neuf octobre 1826, enregistré à Liège le onze dito, transcrit 1° au bureau des hypothèques de Liège le douze du même mois, vol 29, n. 39; et 2° au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt dudit mois d'octobre, vol. 22, art. 71.

Copie entière dudit procès verbal de saisie a été remise avant l'enregistrement 1° à Mr. le chevalier de Bex, échevin de la commune de Liège, et 2° à Mr. Pierre Jean Louis Bernard de Loncin, greffier de la justice de paix du quartier de l'Ouest de la commune de Liège, lesquels ont visé l'original.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le quatre décembre mil huit cent vingt-six, à dix heures du matin.

Mre. Pierre-Joseph Vissoul, avoué près ledit tribunal, domicilié à Liège, rue Hors-Château, n. 455, et y patentié pour 1826, le 27 mai, n. 373, 3e. classe, occupe pour le poursuivant sur la présente saisie.

Par acte passé devant Mre. *Boullanger*, notaire à Liège, le dix-huit décembre 1826, enregistré à Liège le lendemain, Messieurs Guillaume François, Jean Jacques Alexandre Malherbe, tanneurs, et Anne Henriette Malherbe épouse de Jean Théodore Hodeige, joint ce dernier, négocians, tous domiciliés à Liège, ont été subrogés dans les droits et poursuites de Jean Joseph Redouté, saisissant. En conséquence ils ont repris les poursuites qui sont continuées à leur requête, et les publications du cahier des charges ayant eu lieu l'adjudication préparatoire a été faite à l'audience des criées dudit tribunal de première instance le vingt-deux janvier 1827 moyennant le prix de quatre mille florins pour le premier lot, et de trois mille florins pour le deuxième lot, et l'adjudication définitive aura lieu à l'audience des criées du susdit tribunal de première instance séant à Liège le deux avril mil huit cent vingt-sept à dix heures du matin sur le montant de l'adjudication préparatoire.

Vissoul, avoué, demeurant présentement derrière le Palais, à Liège, n. 400.

ETAT CIVIL du 22 janv.— Naissances, 2 garç., 2 filles.

Décès: 1 garç. 1 fille 1 homme, 2 femme; savoir :

Lambert Heusy, âgé de 77 ans, rue Thier à Liège, n. 365, veuf de Jeanne Catherine Beaumont.
Jeanne Catherine Beaumont, âgée de 78 ans, rue Thier à Liège n. 365, veuve de Lambert Heusy.
Marie Catherine Raikem, âgée de 51 ans, rue St-Gilles, n. 149.